

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 28/12/15

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20151218-lmc190267-DE-1-1

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 18 décembre 2015

**POLITIQUE A03 FACILITER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS
DANS LES PRINCIPES DE LA MOBILITÉ DURABLE****AIDES AUX COLLECTIVITÉS POUR L'ÉLECTRIFICATION RURALE (FACÉ)
ATTRIBUTION DE LA DOTATION 2015 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ÉLECTRICITÉ DE LA RÉGION D'ORGERUS (SIERO)**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3232-2 ;

Vu la lettre ministérielle du 6 mars 2015 relative à la répartition des aides 2015 à l'électrification rurale (F.A.C.É.) ;

Vu le courrier du 23 octobre 2015 du Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région d'Orgerus (S.I.E.R.O.) pour les programmes F.A.C.É. renforcement, extension, enfouissement et sécurisation fils nus ;

Vu la délibération du S.I.E.R.O. du 30 septembre 2015 sollicitant une subvention pour les communes de Flins-Neuve-Eglise et Millemont au titre du programme F.A.C.É. 2015 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Sa Commission Travaux, Infrastructures et Grands projets innovants entendue ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Règle ainsi qu'il suit, sur la base des propositions présentées par les collectivités, la répartition des aides du F.A.C.É. entre les autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité assurant la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification rurale et pouvant à ce titre en bénéficier :

Attribution des aides au bénéfice du Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région d'Orgerus (S.I.E.R.O.) pour
les opérations suivantes :

SOUS-PROGRAMME RENFORCEMENT

Commune de Millemont

Objet de l'opération: Renforcement du réseau basse tension route de la Sablière et route du Boissard

Montant des travaux H.T. : 92 970 €

Subvention du F.A.C.É. au taux de 80 % de 35 000 € (montant plafond) : soit 28 000 € pour la commune de Millemont.

SOUS-PROGRAMME ENFOUISSEMENT

Commune de Flins-Neuve-Eglise

Objet de l'opération : Enfouissement du réseau basse tension rue Michel Drouart

Montant des travaux H.T. : 89 205 €

Subvention du F.A.C.É. au taux de 80 % de 31 000 € (montant plafond) : soit 24 800 € pour la commune de Flins-Neuve-Eglise.

Dit que la présente délibération est sans incidence budgétaire et que ces subventions seront notifiées au S.I.E.R.O et au F.A.C.É., en vue du versement, par ce dernier, des aides attribuées.